

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.03.2018	09h46	18.134	DFS
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Blaise Fivaz**

**Titre : Abandon de La Chrysalide**

**Contenu :**

Le Conseil d'État voudra bien répondre aux questions suivantes :

- Quelle légitimité a le Conseil d'administration de HNE pour fermer ainsi ce centre de soins ?
- Pourquoi le Conseil d'État n'intervient-il pas lorsque de telles décisions sont prises à l'encontre de la volonté populaire exprimée dans les urnes ?
- Ce choix est-il vraiment réfléchi ?
- A-t-on analysé les raisons des problèmes financiers de l'institution ?
- Dans ce cas d'espèce, la rentabilité est-elle de mise en regard de l'attention apportée aux patients dans l'accompagnement ?
- Le Conseil d'État peut-il nous informer sur le site envisagé pour cette unité de soins ?

**Développement :**

En 1996, faisant suite à une proposition du Conseil d'État, le Grand Conseil accepte la création d'une unité de soins palliatifs qui aura la double mission de soins de formation et de référence pour les professionnels de la santé de notre canton. Cette unité prend ses quartiers dans le bâtiment sis rue de la Paix 91 en lieu et place du home médicalisé « La Paix du Soir ».

C'est en 2006 qu'elle a été intégrée dans l'Hôpital neuchâtelois.

Le 8 mars 2017, nous avons pu lire avec plaisir dans un article d'*Arclin*, nous citons : « La Chrysalide a obtenu la certification « Qualité nationale en soins palliatifs » de l'Association suisse pour la qualité des soins palliatifs ».

Le 13 mars écoulé, nous apprenons par voie de presse que le Conseil d'administration provisoire de HNE a pris la décision de fermer La Chrysalide et de déplacer ce centre de soins palliatifs sur un site que l'on ne connaît pas ou qu'il ne veut pas dévoiler. Ledit Conseil s'arroge ainsi des droits qu'il n'a pas et on peut imaginer que cette unité pourrait être intégrée sur le site de Pourtalès, affaiblissant ainsi le site du haut du canton.

Si nous sommes convaincus que des économies sont absolument nécessaires, en revanche, elles doivent être réfléchies. Le fait que le déménagement soit effectif au 1<sup>er</sup> juin nous laisse imaginer le contraire.

Les personnes qui sont accueillies à La Chrysalide sont généralement atteintes d'une maladie évolutive avancée limitant ainsi l'espérance de vie. L'état de ces personnes nécessite non seulement des soins palliatifs spécialisés mais, à nos yeux, également un environnement de qualité dans lequel tout est mis en oeuvre pour que le malade se sente bien. Ce lieu s'y prête pleinement et son environnement est une invitation à la sérénité nécessaire pour ces malades. Ce ne sera certainement pas le cas dans un centre hospitalier où le va et vient du personnel soignant et des visiteurs est important.

**Demande d'urgence : OUI**

**Auteur ou premier signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Blaise Fivaz

**Autres signataires** (*prénom, nom*) :

**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) :

**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) :